



Décisions du Président
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
Décision n°DP-2023-225

Direction Commande publique

**OBJET : CONCLUSION D'UN MARCHE ' REFECTION DE LA FAÇADE DU
THEATRE ET CHANGEMENT DES MENUISERIES ' N° 202313 LOTS 1 A 3**

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2023-03-21-00002, en date du 21 mars 2023 portant modification des statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2022-449 en date du 15 décembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

CONSIDÉRANT qu'Annonay Rhône Agglo souhaite confier à des prestataires privés le soin de réaliser les travaux désignés en objet,

DECIDE

Article 1

La conclusion d'un marché de travaux portant sur la réfection de la façade du théâtre avec les sociétés suivantes :

Lots	Société	Adresse	Montant € HT	Montant € TTC
1 -Maçonnerie	SMBR	140 rue d'Irlande 84000 ORANGE	34 747.19 (PSE comprise)	41 696.62 (PSE comprise)
2 – Façades	ALAGOZ FAÇADE	252 route nationale 7 38150 ROUSSILLON	41 583,33	49 900,00
3 -Menuiseries extérieures	Menuiserie HUCHET	134 rue de Soras ZI la Lombardière 07100 ANNONAY	59 958,50	71 950,20
4 - Zinguerie	Sans suite (aucune offre reçue)			
TOTAL			136 289.02	163 546.82

Article 2

Cette décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :

Fait à Davézieux, le

Président

15 juillet
2023

Simon PLENET

